

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 18 septembre 2019

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE., M. JASPART, M. JORROT, Mme MIELLE, M. FOUILLOT, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés (2) : M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membre excusé (5) : Mme AVENA, Mme HERVIEU, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 11 septembre 2019.

Délibération n° : 24-2019

Objet : Appel à projet Gie IMPA – Attribution d'une subvention relative à l'action « déploiement d'un réseau d'aidants numériques bénévoles, collaborateurs du CCAS »

Dans le cadre de la prévention du vieillissement et de la lutte contre l'isolement social des personnes retraitées, les caisses membres du Gie IMPA (Carsat Bourgogne Franche-Comté, MSA de Bourgogne, MSA de Franche-Comté, RSI de Bourgogne, RSI de Franche-Comté) ont lancé en 2019 un appel à projets « Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées ».

Dans le cadre d'une réflexion globale sur un nouveau type d'isolement lié au développement des outils numériques comme vecteurs de communication, d'accès aux droits, aux soins, aux loisirs, etc, le CCAS a constaté que la dématérialisation des démarches couplée à la fermeture de certains accueils entraînent un afflux des usagers dans l'incapacité de faire valoir leurs droits, dans différents sites d'accueils municipaux.

Pour agir contre ce risque de fracture numérique, source de rupture des droits, d'inquiétude et d'isolement, le CCAS a défini 3 axes d'intervention :

- repenser l'organisation des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics afin de soutenir l'inclusion numérique, en prenant en compte les difficultés identifiées,
- former les agents de la collectivité pour adapter leurs pratiques et leur posture professionnelles face à ces nouveaux besoins,
- **constituer, former et déployer un réseau de bénévoles aidants numériques** plus spécifiquement missionnés pour encourager les seniors à s'initier, à se familiariser avec l'outil numérique, en complément de l'intervention des professionnels.

Le réseau de bénévoles d'aidants numériques pourra intervenir dans le cadre de :

- séances thématiques collectives axées sur l'information, la présentation des outils, les premières manipulations,
- la mise en place d'une permanence d'une demi-journée hebdomadaire, à la Maison des seniors, pour accueillir et accompagner les personnes individuellement ou par petits groupes.

Afin de développer ce projet, la Maison des seniors devra acquérir différents équipements (matériel informatique, ameublement...) pour adapter son accueil à cette nouvelle offre de service.

Un référent professionnel sera nommé pour accompagner l'équipe des bénévoles auprès du responsable de la Maison des seniors.

Le coût de cette action (hors formation des bénévoles) étant estimé à 10 500 euros, le CCAS a répondu à l'appel à projet du GIE IMPA, ci-dessus précisé.

Ce projet a retenu l'attention du Gie IMPA, qui a accordé une subvention de **10 000 euros** destinée à financer les dépenses afférentes à cette action sur 2019/2020. Le projet de convention entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA, joint au présent rapport, prévoit les conditions de versement de la subvention.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident le projet de convention entre le CCAS de Dijon et le Gie IMPA, et autorisent le Président ou son représentant légal à signer la convention définitive, ainsi que tous les actes à intervenir pour son exécution,
- inscrivent cette subvention au budget 2019 (6000 €) et au budget 2020 (4000 €) attribuée au CCAS par le Gie IMPA.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Receveur Municipal : 1

Accusé de réception en préfecture
021-262101066-20190918-24_2019-DE
Date de télétransmission : 30/09/2019
Date de réception préfecture : 30/09/2019